

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 6 décembre 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'octobre 2016.
4. Modification du calendrier des séances 2017.
5. Avis de motion du règlement 2017-315 modifiant le règlement 2008-254 concernant la délégation de pouvoir.
6. Renouvellement du transport adapté pour l'année 2017.
7. Nomination d'un pro maire au conseil de la MRC.
8. Pacte rural.

9. Divers :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 2) Service incendie.
- 3) Fête de Noël des enfants.
- 4) Paniers de Noël.
- 5) Règlement sur le stationnement.
- 6) Demande de commandite.
- 7) Programme Changez d'air.
- 8) Comité d'embauche pour remplacement.
- 9) Travaux municipaux.
- 10) Guide du citoyen.
- 11) Défibrillateur.
- 12) UPA-MAPAQ Crédit de taxes.

10. Période de questions.

11. Fermeture de la séance.

**16-12-8190**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**16-12-8191**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 tel que présenté.

**16-12-8192**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2016.**

Les journaux des déboursés numéro 612 au montant de 23 664.60\$, le numéro 613 au montant de 1 207.37\$, le numéro 614 au montant de 551.88\$, le numéro 615 au montant de 83 665.65\$ et le numéro 616 au montant de 725.00\$ et le journal des salaires au montant de 19 734.00\$ pour le mois d'OCTOBRE 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 80 952.90\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 octobre 2016 soit et est déposé.

Adoptée

**16-12-8193**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la cédule des séances du Conseil pour 2017 telle que modifiée.

MOIS	DATE
Janvier	10
Février	7
Mars	7
Avril	4
Mai	9
Juin	6
Juillet	4
Août	15
Septembre	5
Octobre	3
Novembre	14
Décembre	5

Adoptée

**16-12-8194**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2008-254 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR.**

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Moreau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2017-315 modifiant le règlement 2008-254 concernant la délégation de pouvoir.

16-12-8195

**RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2017.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;
- QUE la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;
- QUE le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;
- QUE la municipalité de Dosquet renouvelle l'Entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté
- ET QUE la municipalité de Dosquet accepte de payer sa quote-part.

Adoptée

16-12-8196

**NOMINATION D'UN PRO MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en l'absence de M. Yvan Charest à la table des Maires de la MRC de Lotbinière, Monsieur Mathieu Bibeau, pro maire, soit aussi reconnu être le représentant de la municipalité de Dosquet à la table des Maires de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

16-12-8197

**PACTE RURAL.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a la possibilité d'utiliser une somme de 6000.00\$ provenant du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est désireuse de procéder à une étude de marché concernant la possibilité d'implantation d'un service de poste essence;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à présenter une demande de subvention au pacte rural pour un projet d'étude de marché qui coûtera approximativement 3 000.00\$.

Adoptée

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-314 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 98-198 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ.**

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Moreau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2017-314 abrogeant le règlement 98-198 concernant la circulation, le stationnement et les autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

**16-12-8198**

**DON AU CERCLE DES FERMIÈRES.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE faire un don de 100.00\$ AU Cercle des Fermières en remerciements des bas de Noël confectionnés pour le Noël des enfants.

Adoptée

**PANIERES DE NOËL**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve que la municipalité se désiste de la prise en charge et de la gestion du comité du partage qui depuis quelques années chapeaute la distribution de paniers de Noël. Il n'y a pas de conseillers qui appuient. Le point sera revu en caucus à la demande de Monsieur Claude Lachance.

**16-12-8199**

**DEMANDE DE COMMANDITE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE faire un don de 50,00\$ au Carrefour Jeunesse Emploi pour le Gala JeunExcellence.

Adoptée

**16-12-8200**

**DEMANDE DE COMMANDITE.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ suite au vote demandé par Madame Suzie Villeneuve (5 votes pour, 1 vote contre) DE faire un don de 150,00\$ à la Fabrique de Dosquet pour l'entretien de la clôture du cimetière.

Adoptée

**16-12-8201**

**GUIDE DU CITOYEN.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE participer au Guide du citoyen 2017 en acquérant une page au coût de 269,00\$ plus taxes.

Adoptée

**16-12-8202**

**DÉFIBRILLATEUR.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'achat d'un défibrillateur automatique externe qui sera installé à la salle multifonctionnelle auprès de l'Académie de secourisme médical au coût de 1 920.00\$ plus taxes payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

**16-12-8203**

**UPA-CRÉDIT DE TAXES MAPAQ.**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

CONSIDÉRANT qu'en mars 2016, le ministre des Finances a présenté Le plan économique du Québec, par lequel il a annoncé une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transférera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif qu'il allégera, de manière significative, la gestion du programme;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPA seront admissibles à une aide financière correspondant à 78% de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires;

CONSIDÉRANT qu'en annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de 1,5 M\$ par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réformer le programme, mais que les producteurs agricoles s'objectent à ce que cette réforme leur transfère des coûts supplémentaires, ce qui met en péril la compétitivité et le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture;

CONSIDÉRANT que d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de la réforme de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE DEMANDER au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernés et municipales dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture.

Adoptée

**DIVERS :**

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : 5 à 7 EIL
- 2) Service incendie : 2 sorties en octobre, 1 en novembre, visite de prévention
- 3) Fête de Noël des enfants : Rés. 16-12-8198
- 4) Paniers de Noël : point discuté voir ici-haut
- 5) Règlement sur le stationnement : avis de motion
- 6) Demande de commandite : Rés. 16-12-8199 et 16-12-8200
- 7) Programme Changez d'air : Discussion sur la demande de contribution municipale pour poursuivre le programme Changez d'air. Le conseil est en désaccord.
- 8) Comité d'embauche pour remplacement : Mathieu Bibeau et Yvan Charest se joindront à Jolyane Houle pour la sélection de l'adjoint administratif.
- 9) Travaux municipaux : Un électricien procèdera à la correction du chauffage dans la salle de bain des femmes de la salle multi et d'un chauffage d'appoint au centre social.
- 10) Guide du citoyen : Rés. 16-12-8201
- 11) Défibrillateur : Rés. 16-12-8202
- 12) UPA-Crédit de taxes MAPAQ : Rés. 16-12-8203

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**16-12-8204**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h45.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

---

Directrice générale

---

Maire

---

Directrice générale